Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260511-D_2026_06_04-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	4 mai 2026		
Séance du	11 mai 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 18	Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (19): MM BERTIN Isabelle, MESLIN Kevin, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THÉPAUT Isabelle, JACOB Erwan, BOULIGAND Laëtitia, ROULLEAUX Adrien, LEGREGEOIS Célia, DELÉPINE Didier, OBIN Gwendoline, MERCIER Hervé, DEBROISE Elise, RIVERON Elvhan, BRUNEL Jennifer, CONSTANTIN Gilles, ANDRÉ Alice, MARNEUR Mathias, LE GALLOU Claire

Absents excusés (0):
Pouvoir (0):

Madame RABANNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N°2026-06-04 Renouvellement convention Papillons

Mme RABANNE, adjointe en charge de l'enfance informe que la convention de partenariat avec l'association Les Papillons arrive à échéance au 31/08/26 et rappelle les objectifs du dispositif, et fait un état quantitatif des sollicitations transmises au travers de cet outil de correspondance.

La collectivité et l'association ont conventionné pour l'installation d'une boîte aux lettres destinée à recueillir la parole des enfants victimes de violences, dans un équipement public de la commune accueillant des enfants, à savoir au sein du centre de loisirs.

Cette boite ne peut pas être installée dans les écoles à cause du refus des autorités en charge de l'éducation.

Après échange sur le bilan du dispositif, Mme le Maire soumet le renouvellement du pack (Boite aux lettres + Formation + analyse et suivi des courriers) pour la période du 01/09/26 au 31/08/27 pour 275 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- VALIDE le devis de l'association les Papillons pour 275 € TTC
- AUTORISE le Maire à signer et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.